

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Blitz Clean
Code du produit : 217
Groupe de produits : Produit de nettoyage.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle
Utilisation de la substance/mélange : Voir fiche technique pour des informations détaillées

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CID LINES NV
Waterpoortstraat, 2
B-8900 Ieper - Belgique
T + 32 57 21 78 77 - F +32 57 21 78 79
sds@cidlines.com - <http://www.cidlines.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|-------------|--|---|---|-------------|
| Belgium | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn B -1120 Brussels | +32 70 245 245 | |
| France | INRS Paris | Siège social, 65 boulevard Richard Lenoir Paris | (33) (0)1 40 44 30 00 | |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal | 200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10 | +33 1 40 05 48 48 | |
| Switzerland | Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre, Schweizerisches Toxicologisches Informationszentrum STIZ | Freiestrasse 16 Postfach CH-8032 Zurich | +41 44 251 51 51 (International) 145 (National) | |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A H314

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence (CLP) :

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les

Blitz Clean

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin Traitement spécifique.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin Un traitement spécifique est urgent.
P301+P330+P331+P310+P321 - EN CAS D'INGESTION Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin Traitement spécifique.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---|---|-------|---|
| 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | (N° CAS) 112-34-5 (N° CE) 203-961-6 (N° Index) 603-096-00-8 (N° REACH) 01-2119475104-44 | 1 - 5 | Eye Irrit. 2, H319 |
| Sodium Metasilicate Pentahydrate | (N° CAS) 10213-79-3 (N° CE) 229-912-9 (N° Index) 14-010-00-8 (N° REACH) 01-2119449811-37 | 1 - 5 | Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 |
| Trisodium 2-[bis(carboxylatométhyl)amino]propanoate | (N° CAS) 164462-16-2 (N° REACH) 01-0000016977-53 | 1 - 5 | Non classé |
| Hydroxyde de sodium | (N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 11-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27 | 1 - 5 | Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 |

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Appeler un médecin.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs. Emmener à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Difficultés respiratoires. Toux. Gorge douloureuse.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Rougeurs, douleur. Provoque des brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire : Rougeurs, douleur. Vision brouillée. Larmes. Risque de lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion : Sensation de brûlure. Toux. Crampes. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un sérieux danger pour la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

Blitz Clean

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter toute exposition inutile. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5) | | |
|--------------------------------------|--|--|
| Belgique | Nom local | 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol |
| Belgique | Valeur seuil (mg/m ³) | 67,5 mg/m ³ |
| Belgique | Valeur seuil (ppm) | 10 ppm |
| Belgique | Valeur courte durée (mg/m ³) | 101,2 mg/m ³ |
| Belgique | Valeur courte durée (ppm) | 15 ppm |
| Belgique | Référence réglementaire | Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/03/2002 |
| Hydroxyde de sodium (1310-73-2) | | |
| Belgique | Nom local | Sodium (hydroxyde de) |
| Belgique | Valeur seuil (mg/m ³) | 2 mg/m ³ |
| Belgique | Classification additionnelle | M |
| Belgique | Référence réglementaire | Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/03/2002 |
| France | VLE(mg/m ³) | 2 mg/m ³ |
| Suisse | VME (mg/m ³) | 2 mg/m ³ |
| Suisse | VLE(mg/m ³) | 2 mg/m ³ |

| 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5) | |
|---|---------------------------------|
| DNEL/DMEL (Travailleurs) | |
| Aiguë - effets locaux, inhalation | 101,2 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 20 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 67,5 mg/m ³ |

Blitz Clean

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5) | |
|--|--|
| A long terme - effets locaux, inhalation | 67,5 mg/m ³ |
| DNEL/DMEL (Population générale) | |
| Aiguë - effets locaux, inhalation | 50,6 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, orale | 1,25 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 34 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 10 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets locaux, inhalation | 34 mg/m ³ |
| PNEC (Eau) | |
| PNEC aqua (eau douce) | 1 mg/l Assessment factor: 100 |
| PNEC aqua (eau de mer) | 0,1 mg/l Assessment factor: 1000 |
| PNEC aqua (intermittente, eau douce) | 3,9 mg/l Assessment factor: 100 |
| PNEC (Sédiments) | |
| PNEC sédiments (eau douce) | 4 mg/kg poids sec |
| PNEC sédiments (eau de mer) | 0,4 mg/kg poids sec |
| PNEC (Sol) | |
| PNEC sol | 0,4 mg/kg poids sec |
| PNEC (Orale) | |
| PNEC orale (empoisonnement secondaire) | 0,000056 kg/kg de nourriture Assessment factor: 90 |
| PNEC (STP) | |
| PNEC station d'épuration | 200 mg/l Assessment factor: 10 |
| Trisodium 2-[bis(carboxylatométhyl)amino]propanoate (164462-16-2) | |
| DNEL/DMEL (Travailleurs) | |
| Aiguë - effets systémiques, cutanée | 2000 mg/kg de poids corporel/jour |
| Aiguë - effets locaux, cutanée | 2000 mg/cm ² |
| Aiguë - effets locaux, inhalation | 40 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 170 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 40 mg/m ³ |
| A long terme - effets locaux, inhalation | 4 mg/m ³ |
| DNEL/DMEL (Population générale) | |
| Aiguë - effets systémiques, cutanée | 400 mg/kg de poids corporel |
| Aiguë - effets systémiques, inhalation | 20 mg/m ³ |
| Aiguë - effets systémiques, orale | 85 mg/kg de poids corporel |
| Aiguë - effets locaux, cutanée | 400 mg/cm ² |
| Aiguë - effets locaux, inhalation | 20 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, orale | 17 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 20 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 25 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets locaux, inhalation | 2 mg/m ³ |
| PNEC (Eau) | |
| PNEC aqua (eau douce) | 2 mg/l Assessment factor: 50 |
| PNEC aqua (eau de mer) | 0,2 mg/l Assessment factor: 500 |
| PNEC aqua (intermittente, eau douce) | 1 mg/l Assessment factor: 100 |
| PNEC (Sédiments) | |
| PNEC sédiments (eau douce) | 24 mg/kg poids sec |
| PNEC (Sol) | |
| PNEC sol | 2,5 mg/kg poids sec Assessment factor: 100 |
| PNEC (STP) | |
| PNEC station d'épuration | 100 mg/l Assessment factor: 10 |
| Hydroxyde de sodium (1310-73-2) | |
| DNEL/DMEL (Travailleurs) | |
| A long terme - effets locaux, inhalation | 1 mg/m ³ |
| DNEL/DMEL (Population générale) | |
| A long terme - effets locaux, inhalation | 1 mg/m ³ |

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle:

Lunettes bien ajustables. Vêtements de protection. Gants.

Blitz Clean

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Vêtements de protection - sélection du matériau:

| Condition | Matériel | Norme |
|------------------------------|----------|----------------------|
| donner une bonne résistance: | | EN14605:2005+A1:2009 |

Protection des mains:

Gants. Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent)

| Type | Matériel | Pénétration | Épaisseur (mm) | Pénétration | Norme |
|-------------------------|---------------------------------|-------------------|----------------|-------------|--------|
| Les gants réutilisables | Le chlorure de polyvinyle (PVC) | 6 (> 480 minutes) | 0.5 | 2 (< 1.5) | EN 374 |

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité. Utilisez des lunettes de protection à la norme EN 166, conçu pour protéger contre les projections de liquides

| Type | Utilisation | Caractéristiques | Norme |
|---|-------------|--------------------|--------|
| Lunettes de sécurité, Lunettes de sécurité, Masque facial | gouttelette | limpide, Plastique | EN 166 |

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements de protection conforme à la norme EN 943 partie 2

| Type | Norme |
|------|----------------------|
| | EN14605:2005+A1:2009 |

Protection des voies respiratoires:

Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes. Masque complet/demi-masque/quart de masque (DIN EN 136/140)

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : Jaune-brun. |
| Odeur | : Aucune donnée disponible |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : ≈ 12 (1%) |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : -7 °C |
| Point d'ébullition | : 99 °C |
| Point d'éclair | : > 120 °C |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : ≈ 1,07 kg/l |
| Solubilité | : Eau: 100 % |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |

Blitz Clean

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| | |
|------------------------|----------------------------|
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : < 25 mPa.s |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère :Vapeurs corrosives.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère :Vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (inhalation) | : Non classé |

| Blitz Clean | |
|---|--|
| DL50 orale rat | > 2000 mg/kg |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. pH: ≈ 12 (1%) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite pH: ≈ 12 (1%) |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Corrosif |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non applicable |
| Cancérogénicité | : Aucune donnée disponible |
| Toxicité pour la reproduction | : Aucune donnée disponible |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Aucune donnée disponible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Aucune donnée disponible |
| Danger par aspiration | : Aucune donnée disponible |

| Blitz Clean | |
|------------------------|--------------------------------|
| Viscosité, cinématique | 23,36448598 mm ² /s |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|---|---|
| Ecologie - général | : Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. |
| Toxicité aquatique aiguë | : Non classé |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique | : Non classé |

| Blitz Clean | |
|----------------|----------------|
| CE50 Daphnie 1 | > 100 mg/l 48h |

Blitz Clean

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.2. Persistance et dégradabilité

Blitz Clean

Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 3267
N° ONU (IMDG) : 3267
N° ONU (IATA) : 3267
N° ONU (ADN) : 3267
N° ONU (RID) : 3267

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium)
Désignation officielle de transport (IMDG) : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium)
Désignation officielle de transport (IATA) : CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (Sodium hydroxide)
Désignation officielle de transport (ADN) : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium)
Désignation officielle de transport (RID) : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium)
Description document de transport (ADR) : UN 3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium), 8, III, (E)
Description document de transport (IMDG) : UN 3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium), 8, III
Description document de transport (IATA) : UN 3267 CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (Sodium hydroxide), 8, III
Description document de transport (ADN) : UN 3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium), 8, III
Description document de transport (RID) : UN 3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium), 8, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8
Étiquettes de danger (ADR) : 8



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8
Étiquettes de danger (IMDG) : 8

Blitz Clean

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8
Étiquettes de danger (IATA) : 8



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8
Étiquettes de danger (ADN) : 8



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8
Étiquettes de danger (RID) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) : III
Groupe d'emballage (ADN) : III
Groupe d'emballage (RID) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison, Pas de flammes nues. Ne pas fumer, Tenir le public éloigné de la zone dangereuse, PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C7
Dispositions spéciales (ADR) : 274
Quantités limitées (ADR) : 5l
Quantités exceptées (ADR) : E1
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19

Blitz Clean

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP28
Code-citerne (ADR) : L4BN
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12
Danger n° (code Kemler) : 80
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223, 274
Quantités limitées (IMDG) : 5 L
Quantités exceptées (IMDG) : E1
Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03
Instructions pour citernes (IMDG) : T7
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP28
N° FS (Feu) : F-A
N° FS (Déversement) : S-B
Catégorie de chargement (IMDG) : A
Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW2
Tri (IMDG) : SG35

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y841
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 852
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 856
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 60L
Dispositions spéciales (IATA) : A3
Code ERG (IATA) : 8L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C7
Dispositions spéciales (ADN) : 274
Quantités limitées (ADN) : 5 L
Quantités exceptées (ADN) : E1
Transport admis (ADN) : T
Équipement exigé (ADN) : PP, EP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C7
Dispositions spéciales (RID) : 274
Quantités limitées (RID) : 5L

Blitz Clean

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| | |
|--|---------------------------|
| Quantités exceptées (RID) | : E1 |
| Instructions d'emballage (RID) | : P001, IBC03, LP01, R001 |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) | : MP19 |
| Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : T7 |
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : TP1, TP28 |
| Codes-citerne pour les citernes RID (RID) | : L4BN |
| Catégorie de transport (RID) | : 3 |
| Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) | : W12 |
| Colis express (RID) | : CE8 |
| Numéro d'identification du danger (RID) | : 80 |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données techniques de sécurité sont correctes au meilleur de notre connaissance et bien que nous essayons de garder les informations à jour et correctes en fonction de l'état de l'art, nous ne faisons aucune représentation ou garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, quant à l'exhaustivité, l'exactitude, la fiabilité ou la pertinence par rapport à l'information contenue dans cette fiche technique. La confiance que vous placez sur une telle information est donc strictement à vos propres risques. En aucun cas nous serons responsables de toute perte ou dommages (y compris, sans limitation, indirecte ou de perte ou dommages, ou de toute perte ou dommage découlant de la perte de bénéfices) découlant de, ou en relation avec, l'utilisation de ces informations et / ou l'utilisation, la manipulation, le traitement ou le stockage du produit. Toujours consulter la fiche et sur l'étiquette de données de sécurité pour plus d'informations sur la sécurité.

Texte intégral des phrases H et EUH:

| | |
|---------------|---|
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 |
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 |
| Met. Corr. 1 | Corrosif pour les métaux, Catégorie 1 |
| Skin Corr. 1A | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A |
| Skin Corr. 1B | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 |
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |

Blitz Clean

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit